

Quelque chose vous semble louche?



**Signalez la fraude dans les
contrats du gouvernement fédéral**

www.canada.ca/signaler-fraude-contractuelle

Les cas de tricherie ou de fraude dans les contrats fédéraux peuvent consister en ceci :



Truquage d'offres : Convenir d'offres en collusion avec des fournisseurs concurrents pour manipuler le résultat d'un processus d'approvisionnement.



Corruption : Offrir ou donner une chose de valeur à un employé du gouvernement pour influencer une décision sur un contrat.



Conflit d'intérêts : Attribuer des contrats de manière inappropriée ou non concurrentielle pour en tirer un gain personnel.



Fausse facturation : Facturer des biens ou des services qui n'ont pas été véritablement fournis.



Fixation de prix : Convenir avec des fournisseurs concurrents d'augmenter ou de fixer les prix demandés pour des biens ou des services.



Substitution de produits : Fournir secrètement des produits de qualité inférieure.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada